

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le lundi 28 août 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté deux projets de délibération du congrès et un arrêté, le communiqué suivant est diffusé.

Le gouvernement a adopté les décisions suivantes :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le compte administratif 1999 de la Nouvelle-Calédonie qui présente les résultats de l'exécution du budget de la collectivité pour l'année 1999.

L'exécution de ce budget s'est faite dans un contexte économique contrasté notamment par un redressement des industries minière, métallurgique et aquacole et par une baisse de l'industrie touristique et un marché du travail caractérisé par un déséquilibre structurel entre des offres d'emploi qualifié et des demandeurs d'emploi peu formés.

Le résultat de l'exécution du budget de la Nouvelle-Calédonie en 1999 fait apparaître un excédent de 2,9 milliards de francs C.F.P. provenant de la réalisation de 77,47 milliards de recettes pour 74,58 milliards de dépenses.

L'adoption du compte administratif 1999 par le congrès permettra l'examen du budget supplémentaire 2000 dont le gouvernement a arrêté le projet.

Ce projet a été élaboré en tenant compte des récents déséquilibres du budget primitif induits par les décisions du tribunal administratif faisant suite au recours dirigés contre les affectations de taxes qui permettaient de financer plusieurs missions d'intérêt général.

Ainsi le projet de budget supplémentaire arrêté par le gouvernement vise à faire face à l'urgence, c'est à dire à la perte nette pour la Nouvelle-Calédonie de 2,455 milliards de recettes qui doivent être redistribuées aux provinces et aux communes, à l'inscription des seuls ajustements strictement nécessaires, et à l'annulation de nombreuses dépenses.